Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL2520251208-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

DEL25_2025_12_08

En exercice : 20
Présents : 19
Votants : 20

Le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absent excusé : EVANNO Eric.

Pouvoir : Eric EVANNO donne pouvoir à Christian GUÉGAN.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Madame Nadège MARETTE

➲ L'adjointe au Maire informe l'assemblée :

Il existe une forte demande de réservation lors des ouvertures d'inscription à l'accueil de loisirs du mercredi dont les places sont attribuées en 48 heures. Au gré des diverses annulations, les places ne sont jamais réattribuées aux familles en ayant besoin faute d'un délai suffisant. En conséquence, l'accueil de loisirs n'est que rarement complet.

Conformément à la décision de la commission Enfance jeunesse, le délai d'annulation des réservations de journée est avancé 15 jours avant (mercredi). Ceci permettra que la place libérée soit proposée à une famille n'ayant pas trouvé de solution de garde et puisse donc être pourvue.
Il est à noter qu'une désinscription en deçà du délai de 15 jours, entraine une facturation.

D'autre part, lors de la période d'inscription des vacances de la Toussaint, une demande d'accueil d'enfant ayant une notification MDA *(reconnaissance de handicap physique ou psychologique)* est parvenue dans les derniers jours des inscriptions. L'accueil de ces enfants se fait en accompagnement individuel et le délai ne permettait pas cet accueil, faute d'animateur disponible lors de cette période.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL2520251208-DE

Aussi, pour le bien-être des enfants notifiés MDA et leur bonne prise en charge, il est impératif que la direction de l'accueil soit prévenue des présences 15 jours avant que les réservations soient effectuées, à l'instar des situations des enfants ayant un PAI pour allergie alimentaire ou maladie chronique.

Il est à noter qu'il existe une prise en charge financière de la CAF pour ces situations *(salaire de l'animateur).*

➲ L'adjointe au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé d'apporter deux modifications au règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

- l'extension du délai d'annulation des inscriptions du mercredi au centre de loisirs 15 jours avant en précisant que la désinscription en deçà de ce délai sera facturée.
- la prévenance préalable des enfants notifiés MDA 15 jours avant l'inscription afin que les moyens humains adaptés puissent être mis en place pour un accueil approprié.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
Vu le projet de règlement modifié ;
Vu l'avis de la commission Sport – Jeunesse - Vie associative en date du 20 novembre 2025 ;

➲ **APPROUVE** l'extension du délai d'annulation des inscriptions du mercredi au centre de loisirs 15 jours en précisant que la désinscription en deçà de ce délai sera facturée.

➲ **APPROUVE** la prévenance préalable des enfants notifiés MDA 15 jours avant l'inscription afin que les moyens humains adaptés puissent être mis en place pour un accueil approprié.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : Projet de règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Fait à Languidic, le 10 décembre 2025

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)